



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°4553

Entrée le 31.07.2026

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 30.09.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 03.08.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 31 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4553 du 29 juillet 2026 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Encadrement des systèmes de surveillance des conducteurs ».

Madame la Ministre,

En date du 29 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mercredi 30 septembre 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné *que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue